

# LE TERME *BIEN COMMUN* ET LA CONSTRUCTION DU SENS. MAIS DANS QUEL CONTEXTE ?

*Dorota Śliwa*

Institut de Philologie Romane

Université Catholique de Lublin im. Jana Pawła II

Lublin (Pologne)

dorotea@kul.lublin.pl

*Résumé : l'objet d'analyse est le terme bien commun, unité polylexicale, dont le sens est construit en discours de manière complexe. En un premier lieu, l'analyse de cette unité est opérée selon la méthode distributionnelle suivant l'analyse de la catégorie référentielle et les prédicats associés, et elle est suivie d'une étude sémantique des lexèmes synonymes relevés de la même catégorie référentielle. Ces analyses font voir que cette unité polylexicale a un statut différent, collocation ou nom composé, en fonction du discours où elle devient une formule. L'article se termine par la proposition de méthode de recherche relevant de la sémantique référentielle et cognitive.*

*Mots-clés : prédicats, collocations, discours, référence, sémantique, formule.*

Le terme *bien commun*, qui est une unité polylexicale très fréquemment employée dans divers discours, intrigue le linguiste pour différentes raisons : comment se construit le sens de cette unité ? Quelle catégorie référentielle vise-t-elle ? etc.

Si nous regardons les sens des éléments constituant cette unité polylexicale, nous constatons que le N (*bien*) renvoie par métonymie à une « chose » : « valeur positive » – « chose » ; l'adjectif *commun* peut être glosé comme « appartenant à une communauté ». Le sens déduit de l'analyse morphologique et sémantique est « une chose à laquelle on attribue une valeur positive et qui appartient à quelqu'un ».

Cette analyse nous signale que pour étudier la construction du sens de cette unité polylexicale, il est nécessaire de préciser deux dimensions : la dimension référentielle des deux arguments (*chose* et *quelqu'un*) et la dimension relationnelle de ces arguments exprimée par un prédicat verbal. Pour ce faire, nous analyserons les unités lexicales relevées dans deux discours plus ou moins rapprochés par la longueur (20 000 signes environ) et par le public auquel ils sont adressés (instances internationales). Il s'agit du discours de Philippe Quéau (PQ) prononcé en 1999 dans le cadre de l'Unesco ([http://2100.org/conf\\_queau1.html](http://2100.org/conf_queau1.html)) et du discours de Jean-Paul II (JPII) pour la journée mondiale de la Paix 2005. ([http://www.vatican.va/holy\\_father/john\\_paul\\_ii/messages/peace/documents/hf\\_jp-ii\\_mes\\_20041216\\_xxxviii-world-day-for-peace\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/messages/peace/documents/hf_jp-ii_mes_20041216_xxxviii-world-day-for-peace_fr.html)).

En un premier temps nous procéderons à une analyse selon la méthode distributionnelle en repérant d'abord les énoncés définitoires de l'unité *bien commun* et les prédicats qui y sont associés. Ensuite nous élargirons notre analyse en mettant l'unité *bien commun* en rapport paradigmatique avec des unités synonymiques. Nous étudierons en particulier les catégories référentielles désignées par ces unités lexicales.

## 1. ANALYSE SELON LES PRINCIPES DISTRIBUTIONNELS – DÉMARCHE COMPUTATIONNELLE STANDARD : RELEVER LES ÉNONCÉS DÉFINITOIRES ET LES COLLOCATIONS

Le traitement automatique du texte a pour fondement habituel la méthode d'analyse distributionnelle. Nous relevons donc les énoncés définitoires pour déterminer la catégorie référentielle et les constructions

verbo-nominales ou adjectivo-nominales pour obtenir une liste de prédicats associés et analyser la construction du sens de l'expression *bien commun* en discours.

### 1.1. Analyse des énoncés définitoires

Les définitions produites par les deux auteurs sont formulées en discours pour expliciter le sens de l'expression *bien commun*. Leurs énoncés définitoires sont introduits par des marqueurs (formes linguistiques), repérables par l'extraction automatique et répertoriés par J. Rebeyrolle (2000) comme énoncés définitoires directs. Parmi ces énoncés nous avons repéré notamment le marqueur *entendre* qui est synonyme du verbe *signifier* et qui établit une relation de signification entre les syntagmes nominaux dans la structure syntaxique de type A V *entendre* B.

Philippe Quéau, en définissant dans son discours le *bien commun*, se réfère au droit international :

[1] Il faut aussi définir ce que l'on entend par « bien commun ». En droit international, on l'entend au sens de « res nullius » (une chose qui n'appartient à personne, comme la haute mer) ou de « res communis » (une chose qui appartient à tous, comme le spectre des fréquences électromagnétiques). La catégorie de « res publica » en tant qu'elle s'oppose à la « res privata » peut aussi s'appliquer.

Le sens de l'expression *bien commun* est défini essentiellement par la relation d'appartenance d'une « chose » à un/des « propriétaire/s », exprimée par le prédicat verbal *appartenir à quelqu'un*.

Jean-Paul II se rapporte à la définition donnée par une autre instance internationale qu'est le Vatican II :

[2] Selon une large acception, on entend par bien commun « l'ensemble des conditions de la vie sociale qui permettent aussi bien aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection d'une façon plus plénière et plus aisée » (Conc. œcum. Vat. II, *Const. past. sur l'Église dans le monde de ce temps, Gaudium et spes*, n° 26).

Nous ne retrouvons plus la relation d'appartenance entre une « chose » et les « propriétaires » mais une relation de potentialité entre les « conditions » et une « société » ou une « personne », exprimée par le prédicat verbal modal *permettre à quelqu'un de faire quelque chose* et le prédicat verbal désignant une action *atteindre sa perfection*.

Comparons à présent les hyperonymes relevés de ces énoncés définitoires et les référents des catégories référentielles désignées par ces hyperonymes. Dans la première définition [1], l'hyperonyme est un mot simple *chose*, qui désigne une catégorie référentielle générale. La définition ne demande pas un commentaire. L'hyperonyme indique une catégorie des référents spécifiée seulement par le rapport d'appartenance. L'auteur indique deux référents : la haute mer quand il donne le sens de *res nullius* et le spectre des fréquences électromagnétiques quand il donne le sens de *res communis*. Ces référents sont répétés par le marqueur *comme* qui tient la place du prédicat verbal *énumérer* (*une chose qui n'appartient à personne, comme la haute mer ; une chose qui appartient à tous, comme le spectre des fréquences électromagnétiques*). Dans la définition [2], l'hyperonyme *conditions* est déterminé : *l'ensemble des conditions de la vie sociale* et désigne une catégorie référentielle potentielle dont les référents sont à construire. L'auteur ne l'illustre par aucun référent.

L'analyse des énoncés définitoires relevés dans les deux discours nous conduit à constater que les auteurs, utilisant la même expression *bien commun*, parlent de deux choses différentes.

### 1.2. Analyse des collocations

Deuxième démarche, dans la continuité du traitement automatique des langues, est d'opérer l'extraction des constructions syntaxiques communément appelées collocations qui ont pour base l'expression *bien commun*. Si nous admettons que les collocations sont des unités pour lesquelles il est possible d'isoler plusieurs niveaux d'analyse, nous retrouvons alors à un niveau sous-jacent des « prédicats appropriés » dont il est question dans le modèle des « classes d'objets »<sup>(1)</sup>. Dans les discours analysés, la

majorité des collocations sont des constructions verbo-nominales par rapport au prédicat verbal et des constructions nomino-adjectivales.

Regardons d'abord les constructions verbo-nominales que nous allons étudier en fonction de la place de l'expression *bien commun* par rapport au prédicat verbal (V).

Dans le discours de PQ nous avons relevé trois collocations où l'expression *bien commun* est en position de complément d'objet, à savoir [3] (créer, gérer, respecter) le bien commun. Le sens de ces prédicats est compatible avec le sens de l'hyperonyme *chose* et fournit des informations concernant l'activité d'un agent humain par rapport à une chose.

Dans le discours de JPII les collocations sont plus nombreuses et se répartissent en deux groupes selon la position de l'expression *bien commun* par rapport aux prédicats verbaux. En ce qui concerne la construction V *bien commun*, nous avons deux groupes, selon que l'agent est : < humain > [4] (cultiver, réaliser, s'engager pour) le bien commun ou < non humain > [5] transformer le bien commun en quelque chose, dépouiller le bien commun de quelque chose <sup>(2)</sup>. Nous constatons toutefois que seul le prédicat *réaliser* peut être compatible avec le sens « conditions de la vie sociale ». Si donc d'autres prédicats ne sont pas compatibles avec le sens déduit de l'énoncé définitoire, où chercher alors cette compatibilité ? Nous répondrons à cette question ultérieurement. Quant à la construction *bien commun* V nous avons les prédicats *concerner*, *exiger*, *revêtir*, *prendre* mais nous sommes consciente que seule l'énumération des formes verbales nous amène à conclure que ces prédicats ne sont pas compatibles avec le sens et qu'il est nécessaire de les réinsérer dans leur contexte discursif :

[6] La personne peut-elle donc se réaliser pleinement en faisant abstraction de sa nature sociale, c'est-à-dire de son être « avec » et « pour » les autres ? Le bien commun la concerne de près.

[7] Le bien commun exige donc le respect et la promotion de la personne et de ses droits fondamentaux

[8] Le bien commun [...] revêt aussi une dimension transcendante...

[9] Le bien commun [...] prend aujourd'hui une dimension de plus en plus universelle et, par conséquent, il comporte des droits et des devoirs qui regardent tout le genre humain.

L'unité polylexicale *bien commun* a donc un sens spécifique pour chaque énoncé suivant le contexte dans lequel elle est insérée.

Passons à présent aux constructions nomino-adjectivales, peu nombreuses dans les discours analysés, c'est pourquoi nous les présenterons selon le critère de trait sémantique < dimension > et < modalité > associé au prédicat adjectival. Le trait < dimension > est exprimé par l'adjectif *mondial* chez PQ (*le bien commun mondial*) et par l'adjectif *universel* chez JPII (*le bien commun universel*). PQ développe le sens de l'adjectif (qui est un adjectif de relation construit sur la base nominale *monde*) et aboutit à la conclusion que la notion du « monde » est relative en fonction des bénéficiaires et en fonction du bien concerné <sup>(3)</sup>, c'est pourquoi il précise :

[10] La notion de « bien commun mondial » vise l'intérêt collectif de tous les habitants du monde  
et

[11] Le bien commun mondial pourrait être défini comme une « res publica » mondiale, s'il y avait une forme de gouvernance capable de la définir et de la défendre comme telle.

JPII n'explique pas le sens de l'adjectif *universel* qui semble ne pas nécessiter de précisions supplémentaires. Le deuxième trait < modalité > est associé à l'adjectif *vrai* employé par JPII et dont le sens est expliqué en contexte discursif :

[12] [...] les chrétiens savent que Jésus a mis en pleine lumière la réalisation du vrai bien commun de l'humanité.

Remarquons enfin que le sens du prédicat adjectival est construit non pas par rapport aux propriétés inhérentes de « chose » ou de « conditions de la vie sociale » mais par rapport à une relation entre ce qui est désigné par l'expression *bien commun* et les autres entités impliquées par le discours. Une fois de plus,

il serait difficile d'appliquer automatiquement la règle de compatibilité de traits sémantiques du N et du prédicat adjectival.

En regardant la construction du sens selon les principes distributionnels, nous constatons que le sens du *bien commun* échappe dans le discours de JPII et que l'approche distributionnelle, purement formelle, sans prendre en compte le réel désigné par les unités lexicales, se révèle insuffisante pour décrire la construction du sens en contexte qu'est le discours. Que faut-il faire alors ?

## 2. LA DIMENSION RÉFÉRENTIELLE DE L'EXPRESSION *BIEN COMMUN* ET DE SES SYNONYMES

Tout en travaillant sur les unités lexicales repérables par le traitement automatique, nous proposons de chercher des unités lexicales qui sont en rapport paradigmatique avec les unités constitutives, à savoir : *bien* et *commun*, et d'étudier les référents désignés par ces unités lexicales (*choses, créateur, propriétaire, administrateur, bénéficiaire*).

### 2.1.

Regardons d'abord la présence du substantif *bien* tout seul et sa définition dans les discours étudiés et les adjectifs qui l'accompagnent ; ensuite, les référents désignés par le N et quels indices discursifs les signalent.

Dans le discours de Philippe Quéau, nous n'avons pas retrouvé le N *bien* isolé, sauf un SN *biens appartenant au domaine public* où l'expansion de N correspond à la paraphrase définitionnelle. Apparemment, la catégorisation des référents désignés par ce lexème n'est pas l'objet du discours, elle est tout de même implicite car nous avons relevé le SN *biens immatériels*, ce qui nous autorise à déduire que la seule catégorisation référentielle opérée par PQ concerne la distinction entre *choses matérielles* et *choses immatérielles*.

Examinant sur le plan paradigmatique les unités polylexicales à trois éléments parmi lesquels l'adjectif *mondial* se retrouve toujours, nous avons constaté l'existence des unités polylexicales synonymiques : *bien commun mondial*, « *res publica* » *mondiale*, « *chose publique* » *mondiale*, *biens collectifs mondiaux* (« *res communis* », « *res nullius* » et « *res publica* »). Nous avons affaire à la variation synonymique de type lexème de l'expression définie et lexème de la glose définitionnelle (cité d'ailleurs par les guillemets), entre N (*bien* / « *res* » / « *chose* ») et A (*commun* / « *publique* » / *collectif* (*communis* », « *nullius* » « *publica* »)). L'auteur emploie ces synonymes pour désigner le même ensemble de référents, comme le prouvent les indices de type : a) verbe *citer* :

[13] Les exemples de biens collectifs sont nombreux : citons pêle-mêle la couche d'ozone... les fréquences hertziennes...

b) ou les parenthèses :

[14]... les riches peuvent avoir un avantage relatif plus important à tirer de certains biens communs (haute mer, espace, fréquences hertziennes) que les pauvres

c) ou encore par la préposition *comme* :

[15] La gestion des biens communs de l'humanité (comme l'eau, l'espace, le génome humain,... mais aussi le patrimoine culturel public, les informations dites du « domaine public », les idées, les faits bruts) doit désormais être traitée comme un sujet politique essentiel, touchant à la « chose publique » mondiale.

Dans le discours de Jean-Paul II nous retrouvons plusieurs catégories de biens :

a) du domaine des valeurs (*paix, amour*, etc.). La valeur de la paix est référée par l'énoncé définitoire indirect, dit copulatif (cf. M. Riegel, cité par J. Rebeyrolle, 2000 :127) :

[16] La paix est un bien à promouvoir par le bien.

La structure sémantico-syntaxique marque une relation d'inclusion entre les N *paix* et *bien* où *paix* est hyponyme de *bien*. La même relation sémantique est exprimée dans la construction appositive *le bien de la paix*. Le domaine des valeurs est déterminé en discours par l'adjectif *moral* :

[17] Le bien moral naît de l'amour, se manifeste comme amour.

b) les choses appartenant à la nature : *les biens de la terre, les biens créés*. La relation d'équivalence entre ces deux SN est établie en discours par le lexème *usage* :

[18]... il est nécessaire de tenir compte des implications éthiques de l'usage des biens de la terre. Le Concile Vatican II a opportunément rappelé que « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens créés doivent être mis en abondance à la disposition de tous, de façon équitable, sous la conduite de la justice, dont la charité est la compagne ».

c) les choses produites par l'homme, comme dans l'exemple de l'expansion de N : *les nouveaux biens provenant de la connaissance et du progrès technique*.

d) l'organisation de la vie sociale, désignée par l'unité polylexicale synonymique *bien public*. L'expansion prend la forme d'un énoncé définitoire (repéré par la marque *il s'agit de*) et les référents sont signalés par la marque *tels que* :

[19]... des biens que l'on reconnaît communément comme des biens publics. Il s'agit des biens dont jouissent automatiquement tous les citoyens, sans avoir opéré de choix précis en la matière. C'est par exemple le cas, au niveau national, pour des biens tels que le système judiciaire, le système de défense, le réseau autoroutier ou ferroviaire.

La référence de l'expression *bien commun* dans le discours de JPII englobe donc plusieurs catégories de référents et se situe sur une hiérarchie axiologique entre la catégorie *valeur* et la catégorie *choses* (créées par Dieu et par les hommes). Nous pouvons le constater dans le passage suivant :

[20] Pour promouvoir la paix, [...] il faut s'attacher avec une particulière attention au bien commun et à ses manifestations sociales et politiques. En effet, lorsque, à tous les niveaux, on cultive le bien commun, on cultive la paix.

L'expression *bien commun* apparaît dans ce contexte deux fois. Dans le premier cas, *manifestations sociales et politiques [du bien commun]*, reprise anaphoriquement par le possessif *ses*, elle désigne la catégorie *ensemble de conditions de vie sociale*. Dans le deuxième cas, lorsqu'elle est en position d'argument du prédicat *cultiver*, sa référence est explicitement distinguée de la *paix*, en position d'argument du même prédicat. La catégorie *choses créées* est reliée à la catégorie *organisation de la vie sociale* par la composante *système judiciaire* repérée dans la prédication sur les *biens créés* (cf. [18] qui doivent être mis en abondance sous la conduite de la justice) et dans l'énumération des référents du *bien public*, cf. [19].

## 2.2.

Passons maintenant à l'étude des adjectifs qui sont en rapport de sens avec l'adjectif *commun*. L'analyse de l'adjectif *commun* et de ses synonymes nous conduit à nous interroger sur la quantité des acteurs (*créateurs, propriétaires, bénéficiaires, administrateurs*) impliqués par les prédications sur les référents qualifiés par une valeur positive. Dans les syntagmes étudiés ci-dessus nous avons constaté la présence de deux adjectifs synonymes : *public* et *collectif*.

Pour PQ, nous l'avons déjà vu, le *bien commun* est synonyme de *res publica*, ([cf. 1], « chose » publique) paraphrasé ailleurs *bien appartenant au domaine public*. L'adjectif *public* implique une opposition au *privé*. Cette opposition est maintenue dans une autre expression *intérêt public/intérêt privé*, paraphrasée *chose qui intéresse le public ou une personne* :

[21] L'intérêt public est beaucoup plus difficile à définir que l'intérêt privé. C'est un concept plus abstrait. Il intéresse tout le monde, et donc personne en particulier. Plus les problèmes sont abstraits et globaux, plus ils sont difficiles à traiter et à assimiler par le public.

Dans le discours de JPII nous avons la même expression synonymique *bien public* (cf. [19]). L'adjectif *public* n'est pas toutefois mis en opposition avec *privé*. Il n'apparaît pas non plus dans la collocation avec le N *intérêt*. Le N *intérêt* est déterminé par l'adjectif *commun*, paraphrasé comme *chose qui intéresse tous en commun* :

[22] Dans le monde, totalement pris aujourd'hui par le phénomène de la mondialisation, les biens publics sont toujours plus nombreux à revêtir un caractère global et, par conséquent, ils augmentent aussi de jour en jour les intérêts communs.

L'adjectif *collectif* est employé seulement par PQ au sens plus large que *commun* et *public* :

[23] les biens collectifs mondiaux («res communis», «res nullius» et «res publica»).

Il détermine également le N *intérêt* :

[24] La notion de «bien commun mondial» vise l'intérêt collectif de tous les habitants du monde.

Quel sens de l'adjectif *commun* se dégage-t-il par opposition à ses synonymes ? Dans le discours de PQ il est paraphrasé dans le sens quantitatif, conformément à l'énoncé définitoire [1] et introduit la composante *propriétaires (tous)*. Rapproché de l'adjectif *public*, c'est l'opposition *tous/individu* qui est mise en relief ; rapproché de *collectif*, c'est l'extension de tous qui est signalée et explicitée. Le sens de l'adjectif *commun* est différent dans le discours de JPII. Le sens quantitatif, actualisé davantage par l'adjectif *public*, est secondaire par rapport au sens paraphrasé par un adverbe *communément* ou par la locution prépositionnelle *en commun*, notamment avec les prédicats cités en [4] : *cultiver, réaliser, (s'engager) communément (pour) le bien qui appartient à tous*.

Les adjectifs qui constituent le contexte immédiat du N référant à des *choses qualifiées positivement* ouvrent pour ainsi dire une possibilité d'argumenter sur le nombre d'acteurs et sur leur façon d'agir par rapport à un *bien qui les concerne*.

### 3. VERS DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'ÉTUDE DU SENS DE L'EXPRESSION *BIEN COMMUN*

Les analyses de l'unité polylexicale *bien commun* sur l'axe syntagmatique et paradigmatic nous permettent de constater que nous avons affaire à deux unités linguistiques d'ordre différent : 1. *bien commun* qui est une collocation dans le discours de PQ car cette unité n'est pas figée, le N est un hyperonyme et désigne une catégorie de référents générale, et il est possible de remplacer l'adjectif collocatif par un autre sans modifier la référence de la base, même si elle est exprimée par le N métonymique *bien* et sa traduction littérale *res* ou *chose* ; 2. *bien commun* qui est un nom composé exocentrique dans le discours de JPII car il n'admet aucune variante, le N n'est pas un hyperonyme et désigne une réalité sociale dynamique dans sa complexité entre les choses et les valeurs, et il n'est pas possible de remplacer l'adjectif *commun* par l'adjectif *public* sans entraîner le changement de la référence, la structure morphologique synthétise une paraphrase prédicative plus complexe : *ensemble de conditions de la vie sociale concernant un bien auquel s'engagent communément toutes les personnes*.

Nous avons également vu que les prédicats verbaux associés au *bien commun* et extraits des deux discours [3-9] diffèrent non seulement par le choix lexical mais aussi par la place du *bien commun*, ce qui signale que la construction du sens se fait à un autre niveau que le niveau linguistique formalisé selon les principes distributionnels. Le sens de ces unités se construit d'après une proximité qui ne peut pas se réduire à un simple assemblage de concepts associés aux lexèmes en contexte linguistique immédiat. L'unité polylexicale *bien commun*, peu importe si elle a un statut linguistique de collocation ou de nom composé, l'un ou l'autre devenant un terme en discours spécialisé, quand elle est analysée en discours, est une « formule » selon les termes de P. Fiala (2002) car employée fréquemment dans un espace public, elle

est l'objet de connaissances partagées et à ce titre elle renvoie (sur le plan linguistique) aux questions de catégorisation nominale, de construction référentielle, de pragmatique lexicale et d'argumentation.

La méthodologie qui semble être la plus appropriée à la description de la construction du sens d'une formule est celle de la « sémantique référentielle ouverte sur la cognition » de G. Kleiber (1994, 1999) et celle qui adopte la conception cognitive de profil et de perspective en termes référentiels (R. Grzegorzycowa 2004, D. Sliwa 2004a, b). Selon cette méthodologie, nous pouvons déduire de l'analyse morphologique, telle que nous venons de la présenter, une représentation conceptuelle des référents impliqués par les relations (souvent d'ordre argumentatif) établies en un discours donné. Ainsi, nous pouvons analyser la prédication (attribution d'une propriété à une entité du réel) sur un référent à partir d'un acteur. Dans le discours de PQ, les prédicats verbaux (cf. [4]) indiquent l'activité d'un acteur qui peut être un créateur en fonction du référent *chose* susceptible d'être le résultat de l'action désignée par le prédicat *créer*, un administrateur (*gérer un bien commun/public/collectif*) ou tout autre bénéficiaire (*respecter*). La prédication sur le référent *ensemble de conditions de la vie sociale concernant un bien auquel s'engagent communément toutes les personnes* dans le discours de JPII est plus complexe. À partir de la perspective d'un acteur, les prédicats *cultiver*, *exiger*, *s'engager pour* vont tous dans le sens d'une participation active des acteurs (aussi bien *créateurs* que *bénéficiaires*). Dans cette perspective, nous notons aussi une prédication (*Les visions de la réalité humaine transforment le bien commun en un simple bien-être socio-économique et le dépouillent de sa plus profonde raison d'être*) par la métonymie *personne* – *attribut* sur les lexèmes désignant l'acteur (il s'agit en effet des personnes qui ont une certaine vision de la réalité). La prédication à partir du référent est une attribution d'une propriété au référent, et plus exactement à un profil donné du référent. Ainsi, les prédications analysées dans les exemples [6-9] se répartissent en deux profils : a) celui de la relation aux acteurs impliqués dans l'organisation – prédiquée par le verbe au sens propre (*le bien commun concerne une personne*) ou par le verbe au sens métaphorique (*le bien commun exige le respect et la promotion de la personne*), b) celui de la dimension du référent – prédiquée par un verbe support (*prendre une dimension*, cf. [9]) ou par un verbe métaphorique (*revêtir une dimension* cf. [8]).

Nous sommes consciente que la réflexion sur l'approche référentielle est à peine esquissée et qu'elle constitue un point de départ pour une étude plus systématique qui pourrait vérifier notre intuition. Nous espérons toutefois avoir convaincu que certaines unités lexicales, telle le *bien commun*, nécessitent une définition au sein du discours dans lequel elles sont employées pour déterminer leur référenciation et pour décrire la construction de leur sens.

## Bibliographie

- Clas (A.) et Gross (G.), 1997 : « Les classes d'objets et la désambiguïsation des synonymes » dans *Cah. Lexicol.*, 70, p. 27-40.
- Fiala (P.), 2002 : « Formule » dans Chauradeau (P.), Maingueneau (D.), éds. : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 274-275.
- Grzegorzczkova (R.), 2004 : « Punkt widzenia nadawcy w znaczeniach leksemów » dans Bartmiński J. et al. (red), *Punkt widzenia w języku i w kulturze*, Lublin, Wydawnictwo UMCS, p. 161-176.
- Kleiber (G.), 1994 : *Nominales. Essais de sémantique référentielle*, Paris, Armand Colin.
- Kleiber (G.), 1999 : *Problèmes de sémantiques. La polysémie en questions*, Lille, Presses Universitaires de Septentrion.
- Rebeyrolles (J.), 2000 : *Forme et fonction de la définition en discours*, doctorat nouveau régime, Université Toulouse-Le-Mirail.
- Śliwa (D.), 2004a : « Parlons de l'espérance. Les relations sémantiques entre des verbes collocatifs en polonais et en français » dans Bogacki, K., Giermak-Zielińska-T. (red), *La linguistique romane en Pologne : millésime 2004*, Łask, Oficyna Wydawnicza Leksem, p. 263-272.
- Śliwa (D.), 2004b : « Les *points*, les *perspectives* et les *profils* en linguistique », Actes du 6<sup>e</sup> Séminaire international d'études doctorales, Brno, 5-8 février 2003, Masarykova Univerzita v Brne, p. 189-193.



## Notes

---

<sup>(1)</sup> Il s'agit du modèle présenté par A. Clas et P. Lerat (1997), élaboré déjà par J. Dubois et développé de manière systématique par G. Gross pour le rendre « plus productif dans une analyse automatique ».

<sup>(2)</sup> Ces prédicats ont été extraits du contexte suivant: *«des visions résolument réductrices de la réalité humaine transforment le bien commun en un simple bien-être socio-économique, privé de toute finalité transcendante, et le dépouillent de sa plus profonde raison d'être.»*

<sup>(3)</sup> *« Mais il y a plusieurs manières de définir le "monde". Par exemple la protection de la couche d'ozone intéresse évidemment toute la population mondiale actuelle et pas seulement ceux d'entre nous qui sont les plus exposés aux rayonnements nocifs. En revanche les manipulations du génome humain concernent aussi l'avenir de l'espèce humaine et pas seulement les générations contemporaines. Les questions liées à Internet touchent directement les 2% d'internautes de la planète, mais affectent indirectement les info-exclus... ».*